



LISTE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 05/06/2026

Date	Numéro	Objet	Pour	Contre	Abstentions	Refus de vote
05/06/2026	2026_DE_24	Elections des délégués pour les élections sénatoriales	15			
05/06/2026	2026_DE_25	Elections des suppléants pour les élections sénatoriales	15			

Date d'affichage : 05/06/2026



République française
Département de la Savoie

COMMUNE DE TOURS EN SAVOIE

Séance du vendredi 5 juin 2026

	Date de la convocation : 26/05/2026 <i>L'an deux mille vingt-six et le cinq juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Yann MANDRET,</i>
Membres en exercice : 15	
Présents : 14	Présents : Yann MANDRET, Michel PANTALEON, Odile COUBAT, Patrick RUFFIER, Isabelle BONVIN, Florent FERRACIN, Gérard BRUET, Laure BONNOT, Nathalie PAILLARDET, Matthieu PATTY, Arnaud CHANTRENNE, Céline BRUET, Nicole HENRIQUES, Malcolm DOMENGE
Votants : 15	
	Représentée : Christiane BOURQUENOUD (pouvoir à O. COUBAT)
	Excusée :
	Absents :

Secrétaire de séance: Nathalie PAILLARDET

Objet : Election des délégués pour les élections sénatoriales - 2026_DE_24

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux (en attente de la nouvelle instruction) ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 21 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune, à savoir 3 délégués et 3 suppléants ;

Composition du bureau électoral :

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- Monsieur Patrick RUFFIER
- Monsieur Florent FERRACIN
- Madame Céline BRUET
- Monsieur Malcom DOMENGE

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Élection des délégués :

Les candidatures enregistrées :

- Arnaud CHANTRENNE
- Michel PANTALEON
- Nathalie PAILLARDET

Monsieur. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :15
- bulletins blancs ou nuls :0
- suffrages exprimés :15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Monsieur Michel PANTALEON : 15 (quinze) voix
- Madame Nathalie PAILLARDET : 15 (quinze) voix
- Monsieur Arnaud CHANTRENNE : 15 (quinze) voix

Monsieur Michel PANTALEON, Madame Nathalie PAILLARDET et Monsieur Arnaud CHANTRENNE ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

Fait et délibéré à Tours-en-Savoie, le 5 juin 2026.

Le Maire

Yann MANDRET

Le secrétaire de séance



République française
Département de la Savoie

COMMUNE DE TOURS EN SAVOIE

Séance du vendredi 5 juin 2026

	Date de la convocation : 26/05/2026 <i>L'an deux mille vingt-six et le cinq juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Yann MANDRET,</i>
Membres en exercice : 15	
Présents : 14	Présents : Yann MANDRET, Michel PANTALEON, Odile COUBAT, Patrick RUFFIER, Isabelle BONVIN, Florent FERRACIN, Gérard BRUET, Laure BONNOT, Nathalie PAILLARDET, Matthieu PATTY, Arnaud CHANTRENNE, Céline BRUET, Nicole HENRIQUES, Malcolm DOMENGE,
Votants : 15	
	Représentée : Christiane BOURQUENOUD (pouvoir à O. COUBAT)
	Excusée :
	Absents :

Secrétaire de séance: Nathalie PAILLARDET

Objet : Election des suppléants pour les élections sénatoriales - 2026_DE_25

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux (en attente de la nouvelle instruction) ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 21 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune, à savoir 3 délégués et 3 suppléants ;

Composition du bureau électoral :

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- Monsieur Patrick RUFFIER
- Monsieur Florent FERRACIN
- Madame Céline BRUET
- Monsieur Malcom DOMENGE

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Élection des suppléants :

Les candidatures enregistrées :

- Florent FERRAIN
- Odile COUBAT
- Yann MANDRET

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Florent FERRACIN : 15 (quinze) voix
- Mme Odile COUBAT : 15 (quinze) voix
- M. Yann MANDRET : 15 (quinze) voix

Monsieur Florent FERRANCIN, Mme Odile COUBAT ET monsieur Yann MANDRET ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

Fait et délibéré à Tours-en-Savoie, le 5 juin 2026.

Le Maire

Yann MANDRET

Le secrétaire de séance